

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX INDIVIDUELS BE

le 29 juin 2024

1- **NATURE de la COMPÉTITION** : BE MASCULINS – FÉMININS

2- **QUALIFICATIONS des ATHLÈTES** :

- **INSCRIPTIONS LIBRES** sur le site de la LAO.
- **Date limite d'engagement** : le **mercredi 26 juin 2024 à minuit**.
- Composition détaillée fournie sur place 1h avant le début de l'épreuve pour les relais

LIEUX	DÉPARTEMENTS
ALBI	12 - 81
ALES	30 - 34 (ZONE EST) - 48
PERPIGNAN	11 - 34 (ZONE OUEST) - 66
SESQUIERES	31 - 46 - 82
TARBES	09 - 32 - 65

3- **ENGAGEMENT des ATHLÈTES** :

- **Aucun engagement ne peut être accepté sur place sauf pour les relais.**

4- **RÉCOMPENSES** :

Médaille d'or, d'argent et de bronze à chaque épreuve.

5- **RÈGLES de QUOTAS des OFFICIELS** :

ÉPREUVES INDIVIDUELLES

Chaque club (même hors ligue) présentant des athlètes dans le cas des **Épreuves Individuelles** doit fournir des officiels suivant le tableau ci-dessous :

Athlètes participant du club	Juges du club à fournir
1 à 3	0
4 ou 5	1
6 à 9	2
10 à 19	3
20 à 29	4
30 à 39	5
40 et plus	1 juge supplémentaire par tranche de 10 athlètes

Pour les clubs « Hors Ligue » : ils ont les mêmes obligations de fourniture de jury que les clubs de l'Occitanie.

Pour le club organisateur de la compétition : les personnes de la structure organisatrice qui assurent des fonctions annexes pour le bon déroulement de la compétition (intendance, matériel, personnes hors restauration et buvette) dans la limite de 10 et compteront dans l'effectif de leurs clubs respectifs.

MONTANT DES PÉNALITÉS ET CHAMP D'APPLICATION

Pénalité de **30€** par officiel manquant et par jour de compétition, prélevée sur le compte du club par la LAO.

Le calcul des pénalités sera effectué par le délégué de la CSO LAO en utilisant la composition officielle du jury publiée sur le site FFA.

6- RÈGLES TECHNIQUES PARTICULIÈRES :

- Engagement libre, un athlète peut participer à 3 épreuves individuelles au maximum, en respectant les limitations imposées par la FFA.